

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2455)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par
M. Léonard

ARTICLE 22

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« au tiers »

les mots :

« à la moitié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La probabilité d'un effet d'aubaine pour les entreprises dans les zones franches urbaines est très forte et mérite d'être corrigée, tout particulièrement dans un objectif de création d'emplois.